****

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Une stratégie en cinq axes pour les soins palliatifs dans l’espace BEJUNE**

**Les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel intensifient leurs collaborations dans le domaine de la santé. Au terme de nombreux mois d’un travail commun impliquant largement les acteurs du réseau, ils viennent de mettre sous toit une stratégie BEJUNE en matière de soins palliatifs portant sur les années 2017 à 2027. Sa mise en œuvre est confiée à l’Association pour le développement des soins palliatifs BEJUNE, anciennement Association Équipe mobile en soins palliatifs (EMSP) BEJUNE dont les statuts ont été adaptés et le champ d’activité a été élargi.**

Les trois cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel collaborent depuis plusieurs années dans le domaine des soins palliatifs. Ils ont notamment reconnu en 2009 le service de soins palliatifs de l’Hôpital neuchâtelois (HNE), sur son site de La Chrysalide, comme centre de compétences en la matière pour la région BEJUNE. De même, ils ont créé en 2011 une structure commune chargée de la promotion des soins palliatifs, notamment par l’exploitation d’une équipe mobile en soins palliatifs, l’Association EMSP BEJUNE.

Dans le prolongement de ces collaborations et de manière inédite à une échelle intercantonale, une stratégie commune a été élaborée pour le développement des soins palliatifs ces 10 prochaines années.

**Une stratégie en cinq axes au service d’une vision commune**

« Permettre à l’ensemble de la population de la région BEJUNE l’accès à des soins palliatifs de qualité adaptés à la situation et aux besoins singuliers de la personne et de son entourage » : telle est la vision retenue par les trois cantons.

La stratégie BEJUNE est déclinée sous forme de 5 orientations stratégiques, comportant 15 objectifs à atteindre par le biais de 35 mesures :

1. renforcer la **sensibilisation** aux soins palliatifs, tant parmi les personnels soignants qu’auprès du public ;
2. garantir une **offre de prestations** conforme aux besoins ;
3. améliorer la **qualité** des prestations proposées ;
4. mieux intégrer les soins palliatifs dans les **réseaux** ;
5. rendre les soins palliatifs **efficaces dans la durée**.

Il existe actuellement déjà un important réseau de professionnels/les compétent-e-s assurant une prise en charge palliative de qualité dans la région BEJUNE. Toutefois, des enquêtes ont montré que celle-ci est perfectible : la présente stratégie entend combler les lacunes identifiées.

**Un maillon important de la politique sanitaire et sociale**

L’expérience ainsi que la recherche montrent que les soins palliatifs sont un élément indispensable pour une approche clinique de qualité, en particulier en fin de vie, et ceci à un prix acceptable. La (ré)admission en soins palliatifs plutôt qu’en soins aigus est de 13% à 51% moins coûteuse selon les études.

Dans ce contexte, la promotion et le développement des soins palliatifs sont une nécessité du point de vue de la politique sanitaire et sociale et un maillon essentiel de celle-ci.

**La mise en œuvre débute aujourd’hui**

La présente stratégie 2017 - 2027 est conçue pour être déclinée dans les différents domaines de la santé publique. Les actions qui en découlent s’inscriront dans les réalités de chaque canton, en fonction de leur propre calendrier politique et financier. À ce stade, de premières mesures communes aux trois cantons ont fait l’objet de décisions.

En particulier, les cantons ont décidé de confier la mise en œuvre de cette stratégie à l’Association pour le développement des soins palliatifs BEJUNE. Cette dernière résulte d’une adaptation des statuts de l’actuelle Association EMSP BEJUNE, dont le but et le champ d’activité ont été élargis. Les nouveaux statuts ont été signés ce jour par les trois conseillers d’Etat en charge de la santé, Messieurs Pierre-Alain Schnegg pour Berne, Jacques Gerber pour le Jura et Laurent Kurth pour Neuchâtel. L’Association engagera rapidement une personne chargée de porter cette stratégie BEJUNE.

* **Le rapport complet est disponible aux adresses suivantes :**

[**www.ne.ch/sante**](http://www.ne.ch/sante)

**Pour de plus amples renseignements :**

**NE : Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé, tél. 032 889 64 00**

**JU : Jacques Gerber, ministre de l’économie et de la santé ainsi que président de l’Assemblée générale de l’EMSP BEJUNE, tél. 032 420 52 02**

**BE : Pierre-Alain Schnegg, conseiller d’État, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale, tél. 031 633 79 00**

Neuchâtel, Berne, Delémont, le 13 mars 2017